



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

Le **jeudi 17 mai 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Martine LANGLOIS à François CRAMILLY, François LANGLOIS à Sébastien PETIT, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Tony LACROIX à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA à Jean Marie ALINE

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 20 | 28 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

BUDGET PRIMITIF VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - CM/18/056

Il est rappelé au Conseil Municipal que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'effectuer des virements de crédits internes au sein de différents services, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

| Designation | Dépenses | recettes | Commentaires |
|---|---------------|---------------|---|
| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | | |
| D 6745-020 (Ch.67) : Subvention exceptionnelle | 37 000,00 € | | Subvention exceptionnelle pour la SEMVIT |
| D 022-020 (Ch.022) : Dépenses imprévues | - 37 000,00 € | | |
| D 6555-251 (Ch.65) : Contribution au CNFPT (personnel privé d'emploi) | 10 600,00 € | | Prise en charge du Centre de Gestion - Dossier Mr GENET Bruno |
| D 022-020 (Ch.022) : Dépenses imprévues | - 10 600,00 € | | |
| D 6745-520 (Ch.67) : Subvention exceptionnelle | 960,00 € | | Subvention exceptionnelle pour LES FOLASTRES |
| D 022-020 (Ch.022) : Dépenses imprévues | - 960,00 € | | |
| D 615221-020 (Ch.011) : Bâtiments publics | - 7 950,00 € | | Crédits supplémentaires pour règlement indemnités suite rupture de contrat pour motif d'intérêt général |
| D 6711-020 (Ch.67) : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés | 7 950,00 € | | |
| TOTAL | 0,00 € | 0,00 € | |
| <i>INVESTISSEMENT</i> | | | |
| D 2188-020 (Ch.21) : Autres immobilisations corporelles | -220 000,00 € | | Système de vidéo-protection Ville dont frais d'études radio (avant installation des caméras) et fourniture pose des caméras |
| D 2315-020 (Ch.23) : Installations, matériel et outillage techniques | 220 000,00 € | | |
| TOTAL | 0,00 € | 0,00 € | |

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 1 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 134 400,35 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 200 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la délibération n° CM/18/037 du 26 mars 2018 approuvant le Budget Primitif 2018 de la commune,

VU le rapport de Monsieur le Maire

Envoyé en préfecture le 23/05/2018

Reçu en préfecture le 23/05/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20180517-872_CM_18_056-DE

APPROUVE la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 18 mai 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

